

WEEK END AIR ET EAU DANS LE VERCORS

Canyoning et Via Ferrata
Entre Vercors et Devoluy

Week end Sport

2 jours/1 nuit



Le versant Trièves du massif du Vercors est sauvage et accueillant ! Il rejoint le massif du Dévoluy où se situe une via ferrata originale, qui parcourt les gorges particulièrement étroites de la Souloise.

Après une nuit confortable en auberge ou en résidence, nous nous jetons à l'eau dans le canyon des Moules Marinières, rassemblant toutes les réjouissances de cette activité ludique, et notamment un toboggan inoubliable ! Pour terminer en beauté le canyon de l'Infernet ou du Furon sont au programme ...

PROGRAMME

Samedi : Via Ferrata

13h30, rendez vous à la Gare de Monestier-de-Clermont.

Nous nous répartissons dans les voitures des participants et rejoignons le **départ de la Via Ferrata** (45 mn). Situé dans des gorges spectaculaire ce parcours est un enchainement de la Via des Beaumes et de la via Vertigo.

L'ambiance est unique puisque nous évoluons dans les gorges 50 m au dessus de la rivière et que nous pouvons parfois changer de rive en faisant juste un pas !

Durée du parcours : environ 3h30.

Retour sur Gresse en Vercors pour le dîner et la nuit.

Dimanche : Canyoning

Situé à 15 mn de l'auberge, le **Canyon des Moules Marinières**, présente une alternance de **petites cascades** que l'on descend en toboggans ou en rappel (maximum 17 m). Le final est un enchainement particulièrement spectaculaire qui se termine par un saut et un **toboggan de 10 m. Mémorable !** En juin ce canyon n'est pas praticable donc nous parcourons la partie amont du **canyon de la Pissarde**.

Pique-nique au sec dans l'herbe.

Le canyon du Furon, un concentré de rappels et de sauts dans une ambiance bien aquatique. (marche d'approche 10 mn, descente 1h30).

Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre guide pour s'adapter aux conditions hydrologiques et météorologiques :

Il décidera alors de parcourir d'autres canyons ... Rio Sourd, Versoud (partie basse) et Neyron.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Le Samedi à 13h30 à la gare de Monestier de Clermont.

(Paris 07h50 – Monestier 12h57 via Grenoble TGV) – horaires à vérifier auprès de la SNCF.

Accès voiture :

De Paris : prendre l'autoroute du soleil direction Lyon. Puis suivre Genève Marseille Grenoble, ensuite Grenoble Chambéry. Puis prendre l'autoroute A48 en direction de Rives, Voiron. Ensuite Monestier de Clermont par la départementale 75.

De Marseille : Prendre l'autoroute en direction de Aix en Provence, Nice, puis Gap Dignes, Perthuis. Prendre la D4085/E712 direction de Grenoble, Sisteron Nord. Puis la départementale 75 en direction de Grenoble, puis Apsres sur Buech. Continuer sur Monestier de Clermont.

Accès train : gare de Monestier de Clermont

07h37 : Paris Gare de Lyon - TGV

10h40 : Grenoble 2h10 : Grenoble

12h54 : Monestier de Clermont

DISPERSION

Vers 18h30 le dimanche

Retour train :

18h56 : Monestier de Clermont

19h43 : Grenoble 21h20 : Grenoble

00h28 : Paris Gare de Lyon

Hébergement avant ou après : Nous contacter.

NIVEAU

Niveau initiation : il faut savoir nager et ne pas avoir l'appréhension du vide. Il n'est pas indispensable d'avoir déjà pratiqué le canyoning ou la descente en rappel (une progression est prévue dans la difficulté pour que l'initiation se fasse en douceur).

ENCADREMENT

Matthieu, Moniteur Escalade/Canyon.

L'ESPRIT

La descente de canyon permet de découvrir des univers superbes où l'eau a sculpté la roche pendant des siècles : parois lisses aux couleurs ocres, marmites de géant, cascades de tuf, toboggans naturels !

D'une manière générale nous aimons les beaux canyons, ludiques, avec une eau de qualité ! Nous sommes dans les Préalpes, l'altitude des canyons est donc peu élevée : en moyenne 500 m. Il y a toujours suffisamment d'eau, plutôt tempérée (9 à 17 °C). Certains parcours sont sous couvert forestier et la roche est bien sûr calcaire !

Au menu : marche le long des berges, courtes désescalades, rappels dans les cascades, sauts dans les vasques d'eau profonde, nage, bains dans les biefs, ...

La via ferrata est un itinéraire d'escalade facile et aménagé qui permet de parcourir une falaise en progressant aussi bien horizontalement que verticalement. Il ne nécessite pas d'apprentissage particulier et permet de découvrir l'ambiance d'une paroi. Il est souvent agrémenté de passages ludiques comme un pont de singe ou une passerelle népalaise.

HEBERGEMENT

Une nuit en Auberge de Charme, située à Gresse en Vercors. En Chambres de 4 personnes ou de 2 personnes avec salle de bain. Selon disponibilité, vous pourrez être logé en résidence située à côté de l'auberge, en studio ou appartement (les repas seront pris à l'auberge).

Le samedi nous prenons le dîner à l'auberge, c'est l'occasion de goûter la cuisine locale. Le petit déjeuner est adapté à la pratique d'activité sportive. Le pique-nique du dimanche est copieux et agrémenté, dans la mesure du possible, d'une boisson chaude (café ou thé).

MATERIEL FOURNI

Pour chaque participant,

CANYONING : une combinaison néoprène intégrale avec cagoule (5,5 mm d'épaisseur), une paire de chaussettes néoprène, un baudrier spécial canyon avec longe double et descendeur, un casque, un sac à dos et un bidon étanche.

VIA FERRATA : un baudrier, une longe double avec absorbeur de choc et un casque.

Ce matériel est aux normes UIAA (Internationales) et CE (Européennes).

TRANSFERTS INTERNES

Avec les véhicules des participants.

GROUPE

Groupe : 4 à 8 personnes.

DATES ET PRIX

Dates :

Tous les WE **de mi- juin à mi-septembre**, pour les groupes constitués de 4 personnes minimum. Individuels, appelez-nous pour savoir si il y a un groupe à compléter.

Prix :

Le tarif est variable selon le nombre de participants et le type d'hébergement choisi, chambre de 2 ou chambre de 4, nous consulter.

LE PRIX COMPREND

- Les frais d'organisation et l'encadrement
- L'hébergement comme mentionné
- La pension complète
- Le matériel technique

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses personnelles
- Les transports
- Les assurances annulation - assistance - rapatriement - interruption

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le cas général.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 90 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un billet d'avion non remboursable ou l'affrètement d'un bateau.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne, le désistement d'une partie seulement des participants entraînera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- Assurance Annulation (2,5 % du montant du séjour).
- Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (2 % du montant du séjour).
- Assurance Multirisques Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (3,9 % du montant du séjour).

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour motif médical : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour causes dénommées :
 - * Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
 - * La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes causes justifiées (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur (excepté une annulation à 31 jours et plus du départ), déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement,
- ...

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie « frais de recherche et secours ».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex